

**site internet**  
fnme-cgt.fr**réseaux sociaux**  
f FNME-CGT  
t @FNMECGT  
i fnmecgt

# **NOUVELLE AUGMENTATION INSUPPORTABLE DE L'ÉLECTRICITÉ AU 1<sup>er</sup> FÉVRIER, D'AUTRES SOLUTIONS POSSIBLES POUR PAYER LE JUSTE PRIX !**

**L'année 2024 marque le retour de la TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité - anciennement Contribution au Service Public de l'Énergie) qui doit financer la péréquation tarifaire dans les ZNI ainsi que le chèque énergie\*.**

La ministre – de l'époque – indiquait : « *Aujourd'hui, nous reprenons le contrôle sur le prix de l'électricité et nous le reprenons avec des augmentations qui ont vocation à suivre (...) notre coût de production d'électricité, le coût du nucléaire, le coût de l'ensemble de notre réseau et qui est déconnecté du coût des fossiles* ».

Aujourd'hui, cette décision purement politique, portée par le Ministre Bruno Le Maire, se traduit par l'augmentation du prix de l'électricité de +9,8 % sur les tarifs heures pleines et creuses et de +8,6 % sur les tarifs de base, au 1<sup>er</sup> février 2024, ceci pour ne pas passer la barre symbolique des +10%. **Le Ministère sous-entend déjà d'autres hausses pour 2025 !**

Au 1<sup>er</sup> février 2024, **le prix moyen de l'électricité va donc passer de 0,227€/kWh à environ 0,25€/kWh TTC hors abonnement.** Ceci équivaut à une nouvelle augmentation moyenne de 18€/mois soit environ +216 €/an sur la facture !

La FNME-CGT s'oppose à cette nouvelle augmentation qui creuse les inégalités. Elle s'ajouterait aux insoutenables +25 % en 2023 et au +4 % en 2022, alors que d'autres solutions sont possibles.

**Le juste prix de l'électricité c'est 0,1748 €/kWh TTC, abonnement inclus, POUR TOUS !**

Ce tarif repose sur un modèle qui reflète les coûts de production, de transport, de distribution et de commercialisation pointés par la Commission de Régulation de l'Énergie elle-même ! Il inclut un abaissement de la TVA à 5,5% et une TICFE à 0,0075€/kWh pour garantir la péréquation tarifaire (Solidarité).





L'équation est donc simple, le gouvernement Attal doit expliquer aux citoyens où passe la différence entre le juste prix proposé par la FNME-CGT : 0,1748 €/kWh et le racket organisé à 0,25 €/kWh. **Soit un delta équivalent à 35 Mds€/an ressemblant étrangement à « l'effort d'Etat » sur le bouclier tarifaire !**

**Le Gouvernement voudrait-il faire payer la note aux  
« citoyens usagers » ?**

Pour aller plus loin, en répondant aux enjeux du service public de l'énergie et de la Nation, la FNME-CGT propose d'intégrer 2 nouveaux volets :

- 0,01€/kWh = 5Mds€/an\*\* pour le secteur énergétique (Investissement, Rénovation, etc.)
- 0,01€/kWh = 5Mds€/an\*\* pour la performance et l'amélioration énergétique de l'habitat

Soit un ambitieux et juste prix de l'électricité de 0,1948€/kWh TTC

**Pour la FNME-CGT, la maîtrise publique de l'énergie doit être rétablie,  
les factures doivent être transparentes, et les usagers doivent payer  
le juste prix !**

Les 0,1948 €/kWh TTC pour tous les usagers, particuliers comme professionnels, sont bien la preuve que d'autres solutions sont possibles à l'instar de la sortie du marché de l'énergie et du renforcement de la maîtrise publique du secteur.

\* En 2021, la TICFE a été abaissée dans le cadre du bouclier tarifaire. Elle était passée de 0,032€/kWh à 0,001€/kWh pour les particuliers (0,0005 € du kWh pour les professionnels au lieu de 0,026 € du kWh) du 1<sup>er</sup> février 2022 au 31 janvier 2024.

\*\*En France, environ 500 TWh de consommation/an donc 0,01€/kWh=5Mds€/an